

Le projet de loi n° 14: une contribution importante...

Mémoire présenté par Gérald Larose

à la Commission de la culture et de l'éducation

**dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques
sur le projet de loi n° 14,**

**Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés
et d'autres dispositions législatives**

Le 11 février 2013

Gérald Larose

+ professeur invité à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal (depuis 1999)

+ président de la Confédération des Syndicats nationaux (CSN) (1983-1999)

+ président de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2000-2001)

+ président du Conseil de la souveraineté du Québec (2003-2010)

+ président de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (depuis 2003)

+ président de l'entreprise d'insertion de jeunes Insertech Angus (depuis 2001)

+ administrateur du Forum international des dirigeants de l'économie sociale/Rencontres du Mont-Blanc (depuis 2005)

INTÉRÊT DE L'INTERVENANT

Mes origines, ma vie professionnelle et mes engagements sociaux m'ont conduit à accorder une grande attention à la question linguistique dans le développement global du Québec moderne. Au fil des ans, j'ai acquis une expertise qui m'a fait accepter de présider la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec mise sur pied le 29 juin 2000 et dont le rapport de 285 pages contenant 149 recommandations a été remis au gouvernement du Québec le 17 août 2001 (Rapport Larose). Je suis régulièrement mis à contribution dans le débat public et médiatique sur la question linguistique. Et je me fais aussi un devoir de participer au débat politique la concernant car, au Québec, les dispositifs législatifs et réglementaires se sont avérés déterminants dans la pérennisation du fait français ici et, par voie de conséquence, au Canada et en Amérique du Nord.

INTÉRÊT DU PROPOS

Si, lors de son étude du projet de loi 14, la Commission de la Culture et de l'Éducation juge pertinent de m'inviter à débattre avec elle de la politique linguistique du Québec, je lui soumettrai ma réflexion en six points :

- 1. D'abord, je documenterai la trajectoire houleuse et le combat jamais terminé du français en Amérique du Nord, au Canada et au Québec pour retenir que grâce à son activité législative et sa vigilance réglementaire le Québec est devenu aujourd'hui le territoire qui détient la plus grande richesse linguistique du continent.**
- 2. Dans un deuxième temps, j'insisterai pour que l'on clarifie les bases du débat en distinguant les « compétences linguistiques » (individuelles versus institutionnelles), les « registres linguistiques » (familier, public, littéraire) et les « fonctions de la langue » (utilitaire, citoyenne, identitaire, politique)**
- 3. En troisième lieu, j'établirai l'antagonisme « ontologique » des régimes linguistiques canadien et québécois se chevauchant, se contredisant et se concurrençant sur le même territoire.**
- 4. Quatrièmement, prolongeant les travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (rapport Larose) je démontrerai la pertinence du projet de loi 14 en évoquant en particulier les articles ayant trait**
 - a. au statut des droits linguistiques**
 - b. à la langue de travail**
 - c. à la langue de l'éducation**

- 5. En cinquième lieu, j'identifierai des omissions, des arrêts en chemin et des mesures contreproductives qui auraient lieu d'être corrigées. J'insisterai notamment sur une approche «positivo-offensive » dans laquelle les organismes d'application de la politique linguistique devraient inscrire leurs interventions.**

- 6. Enfin, je rappellerai que l'action de l'État québécois en matière linguistique a été singulièrement réduite par le cadre institutionnel que le Canada lui a imposé unilatéralement en 1982. Tôt ou tard, pour son propre développement économique et social et le rayonnement de sa langue et de sa culture, il devra se libérer de cette dépendance.**

COORDONNÉES DE **GÉRALD LAROSE**

Bureau :

UQAM

C.P. 8888 succ. Centre-Ville

Montréal H3C 3P8

Téléphone : bureau : 514-987-3000 poste 5691

Mobile : 514-951-6545

Télécopieur : bureau : 514-987-4494